

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

L'an deux mil SEIZE

Le 17 Novembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 9 novembre 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE
Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR
Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M DUMOURIER Rolland, M
JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, Mme ODIN Catherine, M
THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLENSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M
CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 36

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M LOMBARD Jean-Marc, M MARC
Gérard, M CROZET Yves.

Pouvoirs : M POINTET Pierre à Mme DUGELET Isabelle, Mme LAPALUS Sylvie à M DUBUIS Pascal, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER
Bruno, M LOMBARD Jean-Marc à M VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : Mme Christiane LONGERE (Briennon)

N°2016/N°169

**OBJET : VALIDATION DU PROJET DE STATUTS ARTICLE 2 DE
CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

M. le Président rappelle qu'afin de mettre les statuts de Charlieu-Belmont Communauté en conformité avec la loi NOTRÉ du 7 août 2015, l'article 2 sur les compétences doit évoluer au 1^{er} janvier 2017 avec l'intégration de compétences obligatoires (contenu de la compétence développement économique, aires d'accueil des gens du voyage, la collecte et le traitement des déchets ménagers) et la recherche du maintien de la DGF bonifiée (qui implique un nombre de compétences à exercer et donc la définition d'une voirie d'intérêt communautaire et la mise en avant d'une compétence maisons de services aux publics). Cette proposition est le fruit du travail des groupes projets mis en place par l'Assemblée des Maires fin 2015.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- adopte la modification de l'article 2 des statuts ainsi présentée et annexée,
- notifie cette modification aux communes membres.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....**22 NOV. 2016**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20161122-N2016-169-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/11/2016
Publication : 22/11/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil SEIZE

Le 17 Novembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 9 novembre 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUJELET Isabelle, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M DUMOURIER Rolland, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, Mme ODIN Catherine, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 36

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M LOMBARD Jean-Marc, M MARC Gérard, M CROZET Yves (remplacé par Mme ODIN Catherine).

Pouvoirs : M POINTET Pierre à Mme DUJELET Isabelle, Mme LAPALUS Sylvie à M DUBUIS Pascal, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M LOMBARD Jean-Marc à M VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : Mme Christiane LONGERE (Briennon)

N°2016/N°170

OBJET : AVIS FORMALISE SUR LE DEVENIR DU PETR

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que le 24 novembre est programmé un nouveau comité syndical auquel sera inscrit à l'ordre du jour la question du devenir du PETR, notre conseil communautaire doit donc se déterminer avant cette date. Une analyse plus fine des missions d'ingénierie à maintenir à l'échelle des 5 EPCI (COPLER, Pays d'Urfé, Val d'Aix et Isable, Roannais Agglomération et Charlieu-Belmont Communauté) est à conduire.

Lors du comité syndical du 3 novembre une estimation haute du budget 2017 a été présentée, elle concluait à une participation des collectivités à 2.57 € par habitant sans modification du fonctionnement de la structure. D'ores et déjà le comité syndical a acté la résiliation du bail des locaux occupés par le PETR (délai 6 mois). Des bureaux seraient disponibles à Roannais Agglomération pour accueillir ce personnel.

Les points de réflexion sont : la poursuite des opérations en cours, le maintien de missions de coordination, la gouvernance (qui induit selon l'option choisie la nécessité ou non d'une structuration juridique) et le financement ;

Concernant la poursuite des opérations en cours :

- la 3^{ème} tranche de l'OCMMR doit s'achever au 31 décembre 2017, elle a permis la réservation de 420 000 € de FISAC au profit des artisans commerçants du roannais. Au 1^{er} janvier 2017 une estimation fait ressortir que la moitié de cette somme serait encore disponible. Le transfert de cette opération à un des EPCI pour le compte des autres ne semble pas réalisable car cela nécessiterait un avenant avec les partenaires financiers.
- le projet Leader : le montage du dossier prévoyait déjà la possibilité d'un transfert du portage par une autre entité que le PETR, reste à définir qui en cas de dissolution.
- l'appel à projet accueil de nouvelles populations : les financements courent jusque fin 2017, ils concernent des opérations de marketing territorial conduites par le site de proximité via le Pays d'Urfé et le PETR pour l'ensemble du roannais (47 000 € de financements sont attendus pour 2017 avec un reste à charge pour le roannais de 0.13 €), en cas de dissolution du PETR un EPCI devra reprendre l'action.
- suivi du label bistrots de Pays

Concernant le maintien des missions de coordination :

- en cours la finalisation de la candidature contrat de ruralité : le portage par un PETR sous condition de statuts validés a de bonnes chances d'aboutir mais une co-signature des 5 EPCI ne serait pas pénalisante. Le travail au niveau roannais de la candidature apporte une véritable plus-value au dossier.
- coordination appel à projet St Jacques de Compostelle : l'intervention du Pays a permis à Charlieu Belmont Communauté d'être partie prenante du projet et d'obtenir des financements
- autres dossiers en cours candidature SPOTT en matière touristique, Projet Alimentaire à intégrer à la procédure Leader et le suivi de la démarche Loire Tourisme avec le PETR de Nevers, veille constante sur les appels à projet, le PETR est devenu ainsi un lieu d'échanges entre les EPCI autour de projets communs

Concernant la gouvernance (si reconnaissance de l'intérêt de poursuivre une mutualisation de l'ingénierie) :

- la situation actuelle le PETR est régit par les statuts du syndicat mixte car ceux proposés en 2015 n'ont pas été validés par Roannais Agglomération.
- la question de la communauté de communes de Balbigny reste à régler
- la gouvernance via un syndicat mixte ou un PETR permet une prise de décision par un comité syndical dans lequel aucun EPCI ne peut être majoritaire mais où chacun est représenté en considération de sa population. Une conférence des présidents (ou représentants) peut-il remplacer le comité syndical en cas de dissolution du PETR ? En cas de dissolution du PETR comment rester en capacité de répondre collectivement aux appels à projet ?

Concernant le volet financier :

- trouver les économies en redimensionnant l'équipe au juste niveau de besoin (le suivi des opérations et les missions)
- connaître les offres de postes sur le roannais disponibles pour recenser les possibilités de reclassement
- trouver un lieu d'accueil à compter du 1^{er} mai 2017
- en cas de dissolution sans poursuite de l'activité du PETR il faudra répartir les moyens engagés dans la structures dès 2017 : RA 63 %, CBC 15 %, Balbigny 7 %, Copley 8.5 %, Val d'Aix 3.5 % et Urfé 3 % (arrondis) pour 6.8 ETP au 1^{er} janvier 2017.

La proposition qui pourrait faire consensus serait de maintenir la structure PETR avec des statuts validés mais un fonctionnement très allégé avec pour objectif essentiel de répondre collectivement aux appels à projet ou autres procédures contractuelles et sous condition d'avoir un coût de fonctionnement au plus égal à 1.34 € par habitant.

Après un échange, le Conseil Communautaire s'accorde sur les points suivants : trop d'incertitudes planes encore sur le carte intercommunale fin 2017, la possibilité d'intégration d'agents PETR dans les EPCI... ainsi Charlieu-Belmont Communauté manifeste son intérêt à voir maintenir la structure PETR sur 2017 mais à un coût en deçà des 1,34 €/hab.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- propose de conserver une structure PETR allégée pour 2017 à un coût inférieur à 1,34 €/hab.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du. 02/12/16
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20161202-N2016-170-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/12/2016

Publication : 02/12/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil SEIZE

Le 17 Novembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 9 novembre 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE
Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR
Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M DUMOURIER Rolland, M
JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, Mme ODIN Catherine, M
THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M
CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 36

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M LOMBARD Jean-Marc, M MARC
Gérard, M CROZET Yves (remplacé par Mme ODIN Catherine).

Pouvoirs : M POINTET Pierre à Mme DUGELET Isabelle, Mme LAPALUS Sylvie à M DUBUIS Pascal, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER
Bruno, M LOMBARD Jean-Marc à M VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : Mme Christiane LONGERE (Briennon)

N°2016/N°171

OBJET : AVENANT N°2 AU CONTRAT D'ASSURANCE PREVOYANCE A ADHESION FACULTATIVE AVEC LA MNT

M. le Président rappelle aux membres de l'assemblée qu'à la demande des collectivités et établissements publics du département, le Centre de gestion a signé en 2013 une convention de contractualisation en prévoyance dont chaque collectivité qui en avait fait la sollicitation, a pu en bénéficier sous forme d'un contrat spécifique d'assurance prévoyance, que nous avons ratifié par délibération n°2013-188 du 24 octobre 2016.

M. le Président rappelle également que ce contrat a nécessité un avenant n°1 au cours de l'année 2015 du fait de l'évolution réglementaire de tous les contrats prévoyance, sous une forme dite « Responsable », qui a permis de minorer l'impact fiscal de celui-ci passant d'une taxation de 14 à 7 % (avec pour corolaire un nouveau délai de stage pour l'agent).

Nous venons d'être informé de l'approbation d'un avenant n° 2 à la convention de participation prévoyance par le Centre de gestion, lors de son conseil d'administration du 21 septembre 2016 ; dont nous pouvons à notre tour bénéficier.

En effet, au titre de la contractualisation, la MNT établit annuellement son rapport de suivi avec obligation de préciser si le contrat demeure ou non en équilibre financier. Un déséquilibre a été constaté, celui-ci peut néanmoins être corrigé par avenant afin de pérenniser le contrat en cours.

Deux facteurs priment dans le déséquilibre constaté :

- d'une part l'aggravation du risque constaté tant au niveau national qu'au niveau local,
- d'autre part, le fait que la proportion des agents de plus de 50 ans qui adhèrent au contrat a augmenté de manière beaucoup plus significative (+ 10 %) que la part estimée lors de la fixation des taux initiaux. Or les statistiques nationales confortent l'idée que les cas de prise en charge sont largement supérieurs dans cette tranche d'âge et qu'à court terme le contrat sera irrémédiablement déséquilibré.

Cela nécessite une réaction rapide et la MNT a proposé pour retrouver immédiatement l'équilibre une hausse tarifaire de 15 % ; applicable annuellement et pour tous les contrats prévoyance ce qui assure un équilibre immédiat.

Peu d'alternative existe, si ce n'est en pratiquant des hausses tarifaires différenciées par taille des employeurs publics, voire éventuellement en minorant le pourcentage du remboursement aux adhérents par évolution de celui-ci (de 95 à 90 %). Ces solutions pouvant être cumulatives.

Pour autant le conseil d'administration du Centre de gestion soucieux d'assurer la pérennité de nos contrats « prévoyance » a préféré opter pour une majoration des cotisations dès l'année prochaine, selon les préconisations de la mutuelle.

Néanmoins pour tenir compte du travail de prospective mené et de l'augmentation du nombre d'adhérents qui peut permettre également de tendre vers l'équilibre souhaité sans pour autant dégrader le côté qualitatif de notre convention, ne s'appliquera qu'une hausse tarifaire de 5 % pour l'ensemble des groupes.

Monsieur le Maire/Président propose à l'assemblée d'appliquer les préconisations retenues au titre de la convention dans les mêmes formes pour les appliquer en l'état à notre contrat d'assurance prévoyance.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Au vu des arbitrages proposés de retenir une hausse mesurée des tarifications limitée à 5 %,
- Valide l'avenant n° 2 au contrat prévoyance proposé par le CDG et la MNT,
- Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....**14 DEC. 2016**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20161214-N2016-171-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2016

Publication : 14/12/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil SEIZE
Le 17 Novembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 9 novembre 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAU René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUJELET Isabelle, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M DUMOURIER Rolland, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, Mme ODIN Catherine, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 32 Nombre de votants : 36

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M LOMBARD Jean-Marc, M MARC Gérard, M CROZET Yves (remplacé par Mme ODIN Catherine).

Pouvoirs : M POINTET Pierre à Mme DUJELET Isabelle, Mme LAPALUS Sylvie à M DUBUIS Pascal, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M LOMBARD Jean-Marc à M VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : Mme Christiane LONGERE (Briennon)

N°2016/N°172

OBJET : AVIS SUR LE PLU DE CHANDON

M le Vice-Président en charge de l'urbanisme explique que la commission s'est réunie le 15 novembre pour finaliser un avis.

Consommation foncière au 31/12/ 2015 : (suite à la délibération du 28 août 2012)

Droit de la commune (2012-2022) : 41 520 m²

Consommation totale : 4 700 m²

Reste donc : 36 820 m²

Attention une erreur dans les documents fait apparaître une consommation de 5 800 m² (après une vérification auprès de la commune, il s'agit bien d'une erreur de la part du bureau d'études).

Dans le tableau récapitulatif la capacité du PLU page 217 est totalement à revoir, les surfaces inscrites ne correspondent pas aux surfaces inscrites dans le reste des documents et l'OAP de la route de St Hilaire n'y est pas mentionnée.

Equipements et services au 31/12 2015 :

Droit de la commune : 0 m²

Les droits en foncier qui avaient été défini dans le Document d'Orientations Générales du Scot regroupaient Charlieu et Chandon en un seul pôle. Soit un droit de 1,5 ha, dans la délibération communale du 28/08/2012 effectuant le partage des droits entre la commune de Charlieu et celle de Chandon, il n'a été prévu aucun droit en « Equipements et services » pour la commune de Chandon. Si un besoin en bâtiment communal venait à apparaître, il serait déduit des droits en foncier de la commune.

Zone d'activités

Droit de la commune : 0 m²

OAP :

Secteur de Croix Leigne :

Une zone 1 AUa d'une taille de 2 370 m² est prévue. Il s'agit d'une dent creuse et qui est jumelé avec une zone UB prévoyant un parc avec une aire de jeux.

Secteur du chemin Beury :

Une zone 1 AUb d'une taille de 3 150 m² est prévue sur un secteur à vocation résidentielle.

Secteur des Encognes :

Une zone 1 AUa d'une taille de 12 950 m² est prévue sur un secteur à vocation résidentielle. Cela permet le comblement d'une dent creuse.

Route de St Hilaire :

Une zone 1 UB d'une taille de 717 m² est prévue. Cela permet le comblement d'une dent creuse par l'aménagement et l'urbanisation de celle-ci en permettant l'accès à la parcelle N°39.

Soit un total de 19 187 m² sur les 36 820 m² de droit en foncier restant pour la commune

Egalement :

-Le SAGE, SDAGE, PPRNPI, les zones humides et les espaces naturels sont bien pris en compte.

-la coupure verte qui se trouve entre Charlieu et Chandon sur la RD 4 a bien été prise en compte et les distances de recul ont bien été inscrites dans le document.

Sur les pages 76 et 77 du rapport de présentation, il est noté Pays de Charlieu, suite à la fusion il est nécessaire de noter Charlieu Belmont communauté dans tous les documents.

Avis ADS : divers remarques et questions ont été faites par le service ADS (annexe jointe)

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- rend un avis favorable sur le PLU de la commune de Chandon sous réserve que les modifications demandées ci-dessus soient apportées (surfaces de consommation, nom EPCI, et remarques ADS).

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....**01 DEC. 2016**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20161201-N2016-172-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/12/2016

Publication : 01/12/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil SEIZE

Le 17 Novembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 9 novembre 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAU René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M DUMOURIER Rolland, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, Mme ODIN Catherine, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 32 Nombre de votants : 36

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M LOMBARD Jean-Marc, M MARC Gérard, M CROZET Yves (remplacé par Mme ODIN Catherine).

Pouvoirs : M POINTET Pierre à Mme DUGELET Isabelle, Mme LAPALUS Sylvie à M DUBUIS Pascal, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M LOMBARD Jean-Marc à M VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : Mme Christiane LONGERE (Briennon)

N°2016/N°173

OBJET : VALIDATION DE LA DEMARCHE D'ELABORATION DU PCAET

M. le Vice-président en charge de l'urbanisme et de l'aménagement rappelle que face aux enjeux mondiaux en termes d'énergie, de qualité de l'air et de changement climatique, la loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) définit de nouveaux objectifs nationaux à l'horizon 2030 :

- Réduction de 40 % des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990 ;
- Réduction de 20 % de la consommation énergétique finale par rapport à 2012 ;
- 32 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie.

Ainsi, la loi TECV renforce notamment le rôle des intercommunalités, les nomme coordinateurs de la transition énergétique et définit la notion de **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)**.

Le PCAET est un projet territorial de développement durable. A la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) ;
- L'adaptation au changement climatique ;
- La sobriété énergétique ;
- La qualité de l'air ;
- Le développement des énergies renouvelables.

La mise en place des PCAET est confiée aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants et à la métropole de Lyon (article 188 de la LTECV). Il s'applique à l'échelle d'un territoire donné, sur lequel tous les acteurs (entreprises, associations, citoyens...) sont mobilisés et impliqués.

Le PCAET est mis en place pour une durée de 6 ans. Les échéances d'application sont différentes selon la taille de l'EPCI : les EPCI de plus de 20 000 habitants doivent adopter leur PCAET avant le 31 décembre 2018. Charlieu-Belmont Communauté doit désormais délibérer sur la méthode d'élaboration choisie (gouvernance et les étapes).

M René VALORGE ajoute qu'un conseil de développement devra être mis en place indépendamment du PCAET. De plus, un travail est à entreprendre avec les entreprises pour les associer au projet du territoire.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- valide la proposition d'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial de Charlieu-Belmont Communauté annexée à la délibération.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du..... 06 DEC. 2016
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20161206-N2016-173-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/12/2016

Publication : 06/12/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil SEIZE

Le 17 Novembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 9 novembre 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAU René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Héléne, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUJELET Isabelle, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M DUMOURIER Rolland, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, Mme ODIN Catherine, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLEN Marie-Christine, M PRETTE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 36

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M LOMBARD Jean-Marc, M MARC Gérard, M CROZET Yves (remplacé par Mme ODIN Catherine).

Pouvoirs : M POINTET Pierre à Mme DUJELET Isabelle, Mme LAPALUS Sylvie à M DUBUIS Pascal, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M LOMBARD Jean-Marc à M VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : Mme Christiane LONGERE (Briennon)

N°2016/N°174

OBJET : CONVENTION PLATEFORME RENOVATION ENERGETIQUE

Pour mémoire en novembre 2015 le Conseil Communautaire avait décidé d'intégrer le dispositif « plateforme pour la rénovation énergétique » et notamment le montant de la participation 2016 intégrant l'adhésion à ALEC42 (résiduel estimé à 2 725 €).

Il s'agit désormais, alors que les financements ADEME et Département sont calés, de valider une convention triennale avec ALEC42 débutant au 1^{er} janvier 2016 ; Cette convention prévoit que l'opérateur technique de la plateforme est ALEC42 ; Notre participation sera la population totale de Charlieu Belmont Communauté X 0.17 € moins la contribution de l'ADEME (équivalente à 0.06 € par habitant).

La plateforme s'appelle Rénov'actions42, elle a pour numéro d'appel le 04 77 41 41 25 et elle propose un accompagnement gratuit pour la rénovation énergétique des logements (le diagnostic, référencement des professionnels agréés, la mobilisation des aides, le suivi des travaux et l'analyse de consommation post-travaux).

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- autorise M. le Président à signer la convention avec ALEC42 concernant la plateforme de la rénovation énergétique.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....**07. DEC. 2016**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20161207-N2016-174-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/12/2016
Publication : 07/12/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil SEIZE

Le 17 Novembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 9 novembre 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAU René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUJELET Isabelle, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M DUMOURIER Rolland, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, Mme ODIN Catherine, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 36

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M LOMBARD Jean-Marc, M MARC Gérard, M CROZET Yves (remplacé par Mme ODIN Catherine).

Pouvoirs : M POINTET Pierre à Mme DUJELET Isabelle, Mme LAPALUS Sylvie à M DUBUIS Pascal, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M LOMBARD Jean-Marc à M VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : Mme Christiane LONGERE (Briennon)

N°2016/N°175

OBJET : VOTE DES TARIFS RGI 2017 ET DU REGLEMENT DE FACTURATION

M le Vice-Président en charge des ordures ménagères explique que pour 2017 l'activité de collecte et de traitement des déchets sera retracée dans un seul et même budget avec une redevance générale incitative commune à l'ensemble des usagers du périmètre de Charlieu Belmont Communauté.

La commission déchets réunie le 7 novembre propose un maintien des tarifs RGI 2016 à étendre aux 9 communes de l'ex canton de Belmont dans la mesure où l'équilibre budgétaire serait trouvé.

Rappel des tarifs en valeur de base :

Participation usager : **64.74€**

Coût au litre du forfait usager : **0.508€**

Coût au litre collecté : **0.0207€**

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

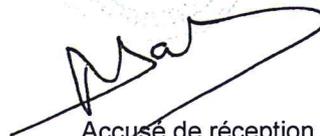
- Valide le règlement RGI ainsi que son annexe financière 2017 qui prévoit un maintien des tarifs.
- Dit que les recettes de redevances seront prévues au budget annexe déchets ménagers Pays de Charlieu.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....**01 DEC. 2016**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20161201-N2016-175-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/12/2016

Publication : 01/12/2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

L'an deux mil SEIZE

Le 17 Novembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 9 novembre 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUJELET Isabelle, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M DUMOURIER Rolland, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, Mme ODIN Catherine, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 36

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M LOMBARD Jean-Marc, M MARC Gérard, M CROZET Yves (remplacé par Mme ODIN Catherine).

Pouvoirs : M POINTET Pierre à Mme DUJELET Isabelle, Mme LAPALUS Sylvie à M DUBUIS Pascal, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M LOMBARD Jean-Marc à M VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : Mme Christiane LONGERE (Briennon)

N°2016/N°176

OBJET : SUPPRESSION DU BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS CANTON DE BELMONT APRES LE 31/12/2016

Considérant l'intégration des dépenses et recettes liées aux ordures ménagères sur un seul budget (celui intitulé budget annexe déchets ménagers Pays de Charlieu) il est proposé de clôturer le budget déchets ménagers canton de Belmont à la fin de l'exercice 2016 et de reprendre les résultats de fonctionnement et d'investissement dans le seul et unique budget déchets 2017.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

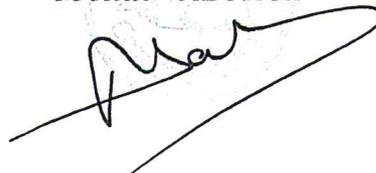
- Clôture le budget déchets ménagers du Canton de Belmont à la fin de l'exercice 2016.
- Dit que les résultats de clôture de l'exercice 2016 du budget déchets ménagers du canton de Belmont seront repris dans le budget annexe déchets ménagers du Pays de Charlieu

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du... 01 DEC. 2016
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20161201-N2016-176-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/12/2016

Publication : 01/12/2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

L'an deux mil SEIZE**Le 17 Novembre à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 9 novembre 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M DUMOURIER Rolland, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, Mme ODIN Catherine, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 36

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M LOMBARD Jean-Marc, M MARC Gérard, M CROZET Yves (remplacé par Mme ODIN Catherine).

Pouvoirs : M POINTET Pierre à Mme DUGELET Isabelle, Mme LAPALUS Sylvie à M DUBUIS Pascal, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M LOMBARD Jean-Marc à M VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : Mme Christiane LONGERE (Briennon)

N°2016/N°177

**OBJET : PRESENTATION DES ADMISSIONS EN NON VALEURS ET
CREANCES ETEINTES BUDGET DECHETS MENAGERS PAYS DE CHAR-
LIEU**

M. le Vice-président en charge des déchets ménagers présente la liste des admissions en non valeurs et des créances éteintes proposée par M. le Trésorier.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Valide la liste de non valeurs d'un montant de 12 537.12 € et de créances éteintes d'un montant de 397.11 € pour le budget annexe déchets ménagers pays de Charlieu ;
- Dit que les dépenses sont prévues au budget annexe déchets ménagers Pays de Charlieu

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du 01 DEC. 2016

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20161201-N2016-177-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/12/2016
Publication : 01/12/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil SEIZE

Le 17 Novembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 9 novembre 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUJELET Isabelle, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M DUMOURIER Rolland, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, Mme ODIN Catherine, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLEN Marie-Christine, M PRETTE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 32 Nombre de votants : 36

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M LOMBARD Jean-Marc, M MARC Gérard, M CROZET Yves (remplacé par Mme ODIN Catherine).

Pouvoirs : M POINTET Pierre à Mme DUJELET Isabelle, Mme LAPALUS Sylvie à M DUBUIS Pascal, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M LOMBARD Jean-Marc à M VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : Mme Christiane LONGERE (Briennon)

N°2016/N°178

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET DECHETS MENAGERS CANTON DE BELMONT

M. le Vice-Président en charge des finances présente la décision modificative ci-dessous :

FONCTIONNEMENT							
dépenses				recettes			
Chap. 042	6811	Amortissement études RGI	8 745,75 €				
Chap. 011	6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	4 175,00 €	Chap. 042	777	Amortissement subventions	4 570,75 €
Total			4 570,75 €	Total			4 570,75 €

INVESTISSEMENT							
dépenses				recettes			
Chap. 040	13913	Amortissement subv Département	914,50 €	Chap. 040	28031	Amortissement études RGI	8 745,75 €
Chap. 040	13918	Amortissement subv Ademe	3 656,25 €				
Chap. 041	2188	Intégration des frais insertion	864,00 €	Chap. 041	2033	Frais d'insertion	864,00 €
Op. 14	2183	Matériel de bureau et informat	4 175,00 €				
Total			9 609,75 €	Total			9 609,75 €

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Valide la proposition de décision modificative n°2 du budget déchets ménagers Canton de Belmont.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté
de Charlieu-Belmont

042-200035202-20161202-N2016-178-DE
M René VALORGE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/12/2016

Publication : 02/12/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil SEIZE

Le 17 Novembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 9 novembre 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M DUMOURIER Rolland, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, Mme ODIN Catherine, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 32 Nombre de votants : 36

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M LOMBARD Jean-Marc, M MARC Gérard, M CROZET Yves (remplacé par Mme ODIN Catherine).

Pouvoirs : M POINTET Pierre à Mme DUGELET Isabelle, Mme LAPALUS Sylvie à M DUBUIS Pascal, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M LOMBARD Jean-Marc à M VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : Mme Christiane LONGERE (Briennon)

N°2016/N°179

OBJET : CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LE MARCHÉ DE FOURNITURE, COLLECTE ET TRANSPORT DE BENNES EN DECHETERIES

M. le Vice-président en charge des déchets ménagers rappelle les caractéristiques du marché qui comprend 2 lots :

Pour le lot 1 (location ou acquisition de bennes) une seule offre a été reçue.

La commission d'appel d'offres après analyse des offres (location et acquisition) s'est réunie 2 fois et propose de retenir l'offre de la Secaf Chamfray pour le lot 1 avec l'option acquisition de bennes.

Pour le lot 2 (collecte et transport des bennes) deux offres ont été reçues, la commission, après analyse des offres, propose la notation suivante qui tient compte du critère prix à 45 % de la qualité du service et de la technicité à 40% et de la réduction des impacts sur l'environnement à 15 % :

LOT 2

CANDIDAT	NOTE	CLASSEMENT
ONYX estimation coût du marché 536 480,10 €	8,320	2
Secaf Chamfray estimation coût du marché 380 926 €	9,350	1

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Autorise M. le Président à signer le marché lié à la fourniture de bennes de déchetteries et leurs collectes pour le lot 1 (option acquisition) et le lot 2 avec la société Secaf Chamfray, le marché sera effectif au 1^{er} janvier 2017.
- Dit que les dépenses seront prévues au budget annuel.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du... 17.12.2016

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Accusé des réceptions
Ministère de l'Intérieur

eblp
2016035202-20161212-N2016-179-DE
Le Président de la Communauté
de Communes
Accusé certifié exécutoire
Reception par le préfet : 12/12/2016
M René VALORGE
Publication : 17/12/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil SEIZE

Le 17 Novembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 9 novembre 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUJELET Isabelle, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M DUMOURIER Rolland, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, Mme ODIN Catherine, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 36

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M LOMBARD Jean-Marc, M MARC Gérard, M CROZET Yves (remplacé par Mme ODIN Catherine).

Pouvoirs : M POINTET Pierre à Mme DUJELET Isabelle, Mme LAPALUS Sylvie à M DUBUIS Pascal, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M LOMBARD Jean-Marc à M VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : Mme Christiane LONGERE (Briennon)

N°2016/N°180

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET DECHETS PAYS DE CHARLIEU

Monsieur le Vice-Président en charge des finances présente aux conseillers communautaires le projet de décision modificative n°2 du budget OM Pays de Charlieu :

INVESTISSEMENT			
dépenses		recettes	
OP 10 Matériels (dont réserves)	-	57 000,00 €	
OP 49 Déchetterie		100 000,00 €	OP 49 Déchetterie emprunt
Total		43 000,00 €	Total
			43 000,00 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

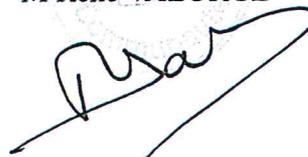
- Valide la proposition de décision modificative n° 2 du budget déchets ménagers Pays de Charlieu.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du 01 DEC. 2016
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20161201-N2016-180-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/12/2016
Publication : 01/12/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil SEIZE

Le 17 Novembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 9 novembre 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUJELET Isabelle, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M DUMOURIER Rolland, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, Mme ODIN Catherine, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 36

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M LOMBARD Jean-Marc, M MARC Gérard, M CROZET Yves (remplacé par Mme ODIN Catherine).

Pouvoirs : M POINTET Pierre à Mme DUJELET Isabelle, Mme LAPALUS Sylvie à M DUBUIS Pascal, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M LOMBARD Jean-Marc à M VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : Mme Christiane LONGERE (Briennon)

N°2016/N°181

OBJET : CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LA FOURNITURE DES BACS ORDURES MENAGERES

M. le Vice-président en charge des déchets ménagers rappelle qu'une consultation a été lancée pour la fourniture des bacs OM et pièces détachées à compter du 1^{er} janvier 2017.

La commission d'ouverture des plis s'est réunie 2 fois et après analyse des offres propose la notation suivante :

Notation :	Candidat CONTENUR 83 499.75 € HT	Candidat PLASTIC OMNIUM 101 570.65 € HT	Candidat CITEC 83 943.35 € HT
Critère Technique 45 %	40,50	40,00	38,50
Critère Prix 40 %	40,00	32,88	39,79
Critère Environnemental 15 %	10,00	14,00	13,00
TOTAL	90,50	86,88	91,29

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Suit l'avis de la commission d'ouverture des plis et autorise M. le Président à signer le marché de fourniture de bacs OM avec la société CITEC, le marché sera effectif au 1^{er} janvier 2017.
- Dit que la dépense sera prévue au budget déchets ménagers pays de Charlieu

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du 17 DEC. 2016
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil SEIZE

Le 17 Novembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 9 novembre 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M DUMOURIER Rolland, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, Mme ODIN Catherine, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 36

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M LOMBARD Jean-Marc, M MARC Gérard, M CROZET Yves (remplacé par Mme ODIN Catherine).

Pouvoirs : M POINTET Pierre à Mme DUGELET Isabelle, Mme LAPALUS Sylvie à M DUBUIS Pascal, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M LOMBARD Jean-Marc à M VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : Mme Christiane LONGERE (Briennon)

N°2016/N°182

OBJET : VALIDATION DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2016-2019

Mme la Vice-présidente déléguée à l'enfance jeunesse rappelle les principaux éléments liés à la procédure contractuelle entre la collectivité et la CAF et la MSA pour le financement des actions en matière de petite enfance d'enfance et de jeunesse.

Ci-après, les montants prévisionnels à contractualiser avec la CAF et la MSA pour la période 2016-2019 :

Tableau récapitulatif financier de la prestation de service enfance jeunesse versée par la CAF

Contrat : 201600086 Charlieu Belmont Communauté

Date d'effet : 01/01/2016

Module : Charlieu Belmont Communauté

Typologie	Type Action	Nature Action	Nom Action	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Total
Action nouvelle	Accueil Enfance	Ludothèque Relais assistants maternels Multi accueil	Ludothèque Interco (ext)	9 126,13 €	8 995,32 €	8 919,01 €	8 897,21 €	35 937,67 €
			RAM Interco. (ext)	3 742,63 €	3 624,14 €	3 568,26 €	3 511,41 €	14 446,44 €
			EAJE CHARLIEU LES ENFANTS (ext)	10 522,64 €	10 432,88 €	10 424,83 €	10 416,65 €	41 797,00 €
			EAJE Ecoche (ext)	6 594,57 €	6 594,57 €	6 610,58 €	6 610,58 €	26 410,30 €
			EAJE Vougy	30 968,30 €	30 951,80 €	30 934,75 €	30 917,70 €	123 772,55 €
			ALSH AFR POUILLY SOUS CHARLEU (ext)	7 694,74 €	8 975,68 €	8 625,90 €	8 069,33 €	33 365,65 €
			ALSH ANIMATION RESSINS VILLAGES	10 214,68 €	12 393,62 €	11 751,26 €	11 751,26 €	46 100,82 €
			ALSH Interco (ext)	15 189,39 €	18 287,67 €	19 195,50 €	20 155,72 €	72 828,28 €
			ALSH MJC ST DENIS DE CABANNE	7 721,26 €	9 006,32 €	11 973,47 €	8 896,92 €	37 597,97 €
			ACCUEIL JEUNES MJC CHARLEU	17 345,35 €	17 776,00 €	18 208,85 €	18 635,65 €	71 965,85 €
Action antérieure	Accueil Enfance	Ludothèque Relais assistants maternels Multi accueil	COORDINATION ENFANCE	33 034,32 €	33 034,32 €	33 034,32 €	33 034,32 €	132 137,28 €
			BAFA BAFD	2 959,00 €	5 956,50 €	8 954,00 €	8 954,00 €	26 823,50 €
Action antérieure	Accueil Jeunesse	ALSH Extrascolaire	COORDINATION JEUNESSE	28 776,00 €	28 776,00 €	28 776,00 €	28 776,00 €	115 104,00 €
			TOTAL	183 889,01 €	194 794,82 €	200 976,73 €	198 626,75 €	778 287,31 €
			LUDOTHEQUE INTERCOMMUNALE	4 964,56 €	4 964,56 €	4 964,56 €	4 964,56 €	19 859,84 €
			RAM Interco	18 626,09 €	18 626,09 €	18 626,09 €	18 626,09 €	74 504,36 €
			EAJE CHARLIEU LES ENFANTS D'ABORD	19 516,56 €	19 516,56 €	19 516,56 €	19 516,56 €	78 066,24 €
			EAJE Ecoche Petit à Petit	26 844,72 €	26 844,72 €	26 844,72 €	26 844,72 €	107 378,88 €
			ALSH MJC BRENONN	25 890,82 €	25 890,82 €	25 890,82 €	25 890,82 €	103 563,88 €
			ALSH AFR POUILLY SOUS CHARLEU	6 038,88 €	6 038,88 €	6 038,88 €	6 038,88 €	24 154,72 €
			ALSH ANIMATION RESSINS VILLAGE	16 265,49 €	16 265,49 €	16 265,49 €	16 265,49 €	65 061,96 €
			ALSH Interco.	50 899,71 €	50 899,71 €	50 899,71 €	50 899,71 €	203 598,84 €
TOTAL	ACTION ANTERIEURE	ALSH MJC CHARLEU	35 947,64 €	35 947,64 €	35 947,64 €	35 947,64 €	143 790,56 €	
			ALSH MJC ST DENIS DE CABANNE	7 108,45 €	7 108,45 €	7 108,45 €	7 108,45 €	28 433,60 €
TOTAL	DEGRESSIVITE CONTRAT ANTERIEUR		9 725,44 €	8 301,19 €	6 876,94 €	5 452,69 €	30 356,26 €	
TOTAL GENERAL			405 717,67 €	415 199,23 €	419 956,89 €	416 182,69 €	1 657 056,45 €	

Annexe 1-1

Tableau récapitulatif financier de la prestation de service enfance jeunesse versée par la MSA
Contrat : 201600086 Charlieu Belmont Communauté

Date d'effet : 01/01/2016

Taux d'intervention de la MSA : 3,60%

Module : Charlieu Belmont Communauté

Type Action	Type Action	Nature Action	Nom Action	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Total
Accueil Enfance	Accueil Enfance	Ludothèque	Ludothèque Interco.(ext)	328,54 €	323,83 €	321,08 €	320,30 €	1 293,76 €
		Relais assistants maternels	RAM Interco. (ext)	134,73 €	130,47 €	128,46 €	126,41 €	520,07 €
		Multi accueil	EAJE CHARLIEU LES ENFANTS (ext)	378,82 €	375,58 €	375,29 €	375,00 €	1 504,69 €
			EAJE Ecoche (ext)	237,40 €	237,40 €	237,98 €	237,98 €	950,77 €
			EAJE Vougy	1 114,86 €	1 114,26 €	1 113,65 €	1 113,04 €	4 455,81 €
Accueil Jeunesse	Accueil Jeunesse	ALSH Extrascolaire	ALSH AFR POUILLY SOUS CHARLIEU (ext)	277,01 €	323,12 €	310,53 €	290,50 €	1 201,16 €
			ALSH ANIMATION RESSINS VILLAGES	367,73 €	445,81 €	423,05 €	423,05 €	1 659,63 €
			ALSH Interco.(ext)	546,82 €	658,36 €	691,04 €	725,61 €	2 621,82 €
			ALSH MJC ST DENIS DE CABANNE	277,97 €	324,23 €	431,04 €	320,29 €	1 353,53 €
Pilotage Enfance	Pilotage Enfance	Accueil jeunes	ACCUEIL JEUNES MJC CHARLIEU	624,43 €	639,94 €	655,52 €	670,88 €	2 590,77 €
Pilotage Jeunesse	Pilotage Jeunesse	Poste de coordination	COORDINATION ENFANCE	1 189,24 €	1 189,24 €	1 189,24 €	1 189,24 €	4 756,94 €
		Formation BAFA BAFD	BAFA BAFD	106,52 €	214,43 €	322,34 €	322,34 €	965,65 €
		Poste de coordination	COORDINATION JEUNESSE	1 035,94 €	1 035,94 €	1 035,94 €	1 035,94 €	4 143,74 €
TOTAL	TOTAL	ACTION NOUVELLE		6 620,00 €	7 012,61 €	7 235,16 €	7 150,56 €	28 018,34 €
Accueil Enfance	Accueil Enfance	Ludothèque	LUDOTHEQUE INTERCOMMUNALE	178,74 €	178,74 €	178,74 €	178,74 €	714,95 €
		Relais assistants maternels	RAM Interco.	670,54 €	670,54 €	670,54 €	670,54 €	2 682,16 €
		Multi accueil	EAJE CHARLIEU LES ENFANTS D'ABORD	702,60 €	702,60 €	702,60 €	702,60 €	2 810,38 €
			EAJE Ecoche Petit à Petit	966,41 €	966,41 €	966,41 €	966,41 €	3 865,64 €
Accueil Jeunesse	Accueil Jeunesse	ALSH Extrascolaire	ALSH 1 MJC BRIENNON	932,07 €	932,07 €	932,07 €	932,07 €	3 728,29 €
			ALSH AFR POUILLY SOUS CHARLIEU	217,39 €	217,39 €	217,39 €	217,39 €	869,57 €
			ALSH ANIMATION RESSINS VILLAGE	595,56 €	595,56 €	595,56 €	595,56 €	2 342,23 €
			ALSH Interco.	1 832,39 €	1 832,39 €	1 832,39 €	1 832,39 €	7 329,56 €
			ALSH MJC CHARLIEU	1 294,12 €	1 294,12 €	1 294,12 €	1 294,12 €	5 176,46 €
			ALSH MJC ST DENIS DE CABANNE	255,90 €	255,90 €	255,90 €	255,90 €	1 023,62 €
TOTAL	TOTAL	ACTION ANTERIEURE		7 635,72 €	7 635,72 €	7 635,72 €	7 635,72 €	30 542,86 €
TOTAL	TOTAL	DEGRESSIVITE CONTRAT ANTERIEUR		350,12 €	298,84 €	247,57 €	196,30 €	1 092,83 €
TOTAL GENERAL	TOTAL GENERAL			14 605,84 €	14 947,17 €	15 118,45 €	14 982,58 €	59 654,03 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Autorise M. le Président à signer le contrat enfance jeunesse 2016-2019.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu les jours, mois et an ci-dessus précisés ont signé au registre tous les membres présents.

Le Président de la Communauté de Communes

Accusé certifié exécutoire

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du 06 DEC. 2016
 Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente

M. René MAILLOCHET
 Recev. en l'original le 06/12/2016
 Publication : 06/12/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil SEIZE

Le 17 Novembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 9 novembre 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAÏL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Héléne, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M DUMOURIER Rolland, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, Mme ODIN Catherine, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLENSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 36

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M LOMBARD Jean-Marc, M MARC Gérard, M CROZET Yves (remplacé par Mme ODIN Catherine).

Pouvoirs : M POINTET Pierre à Mme DUGELET Isabelle, Mme LAPALUS Sylvie à M DUBUIS Pascal, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M LOMBARD Jean-Marc à M VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : Mme Christiane LONGERE (Briennon)

N°2016/N°183

OBJET : FINANCEMENT DES FORMATIONS Bafa ET REMUNERATION DES STAGIAIRES

La commission enfance jeunesse s'est réunie le 11 octobre et fait une proposition concernant les formations Bafa (Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur) suite au constat suivant : il est de plus en plus difficile de trouver des animateurs pour les structures, surtout les mercredis. Il y a une inégalité de fonctionnement à l'échelle du territoire. Et le coût de formation élevé.
En 2015, 25 stagiaires ont été accueillis dans les 6 structures du territoire.

Au contrat enfance jeunesse une enveloppe est prévue pour le financement de ce type de formation :

Année	Engagement	PSEJ	Coût résiduel pour la Communauté
2017	10 000€	5 956,40€	4 043,60€
2018	15 000€	8 954€	6 046€
2019	15 000€	8 954€	6 046€

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Valide le principe du financement des stages d'approfondissement pour les stagiaires intervenants dans les structures accueils de loisirs du territoire dans la limite de l'enveloppe définie annuellement dans le contrat enfance jeunesse et sous réserve d'un engagement moral à exercer ensuite sur le territoire et déduction faite des autres aides pouvant être obtenues par le stagiaire.
- Fixe le montant de rémunération des stagiaires de l'accueil de loisirs intercommunal à 33 € bruts par jour.

- Dit que les dépenses seront prévues au budget annexe enfance jeunesse

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du... **02 DEC 2016**

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M. René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20161202-N2016-183-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/12/2016

Publication : 02/12/2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

L'an deux mil SEIZE**Le 17 Novembre à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 9 novembre 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M DUMOURIER Rolland, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, Mme ODIN Catherine, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 36

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M LOMBARD Jean-Marc, M MARC Gérard, M CROZET Yves (remplacé par Mme ODIN Catherine).

Pouvoirs : M POINTET Pierre à Mme DUGELET Isabelle, Mme LAPALUS Sylvie à M DUBUIS Pascal, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M LOMBARD Jean-Marc à M VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : Mme Christiane LONGERE (Briennon)

N°2016/N°184

OBJET : CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LES TRANSPORTS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

Mme la Vice-présidente en charge de l'enfance jeunesse rappelle qu'une consultation a été lancée pour le choix du prestataire pour le transport d'enfants de l'accueil de loisirs intercommunal. La commission d'ouvertures des plis, après analyse des offres et application des critères de sélection, a établi le classement suivant :

Cars Michel	97/100
Cars Postal	91,40/100
Bierce	85/100

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Retient l'option 1 de l'offre des Cars Michel sur la base des tarifs forfaitaires proposés.
- Autorise M. le Président à signer le marché pour un démarrage du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du... 17 DEC 2016
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20161212-N2016-184-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2016
Publication : 12/12/2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

L'an deux mil SEIZE

Le 17 Novembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 9 novembre 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAÏL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M DUMOURIER Rolland, M JARSAÏLLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, Mme ODIN Catherine, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 32 Nombre de votants : 36

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M LOMBARD Jean-Marc, M MARC Gérard, M CROZET Yves (remplacé par Mme ODIN Catherine).

Pouvoirs : M POINTET Pierre à Mme DUGELET Isabelle, Mme LAPALUS Sylvie à M DUBUIS Pascal, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M LOMBARD Jean-Marc à M VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : Mme Christiane LONGERE (Briennon)

N°2016/N°185

**OBJET : CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LA FOURNITURE DE REPAS A
L'ACCUEIL DE LOISIRS**

Mme la Vice-présidente en charge de l'enfance jeunesse informe le conseil communautaire qu'une consultation a été lancée pour le choix du prestataire pour la fourniture de repas à l'accueil de loisirs intercommunal. La commission d'ouvertures des plis a établi, après analyse des offres et application des critères de sélections, le classement suivant :

Millet	90/100
Bel'Vue	84,83/100
Coralys	82,086/100

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Retient l'option 2 pour les repas chauds (5 composants + pain) et l'option 2 pour les pique-niques (4 composants + pain et boissons) de l'offre de l'entreprise Millet sur la base des tarifs unitaires proposés.
- Autorise M. le Président à signer le marché pour un démarrage du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019.
- Dit que la dépense sera prévue au budget annexe enfance jeunesse en fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....17.2 DEC. 2016
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20161212-N2016-185-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2016

Publication : 12/12/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil SEIZE

Le 17 Novembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 9 novembre 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAÏL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M DUMOURIER Rolland, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, Mme ODIN Catherine, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 36

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M LOMBARD Jean-Marc, M MARC Gérard, M CROZET Yves (remplacé par Mme ODIN Catherine).

Pouvoirs : M POINTET Pierre à Mme DUGELET Isabelle, Mme LAPALUS Sylvie à M DUBUIS Pascal, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M LOMBARD Jean-Marc à M VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : Mme Christiane LONGERE (Briennon)

N°2016/N°186

OBJET : AVENANT N°1 AU MARCHE DE VALORISATION ET DE TRAITEMENT DES BOUES

M le Vice-Président en charge de l'environnement explique qu'il est nécessaire de préciser le paragraphe ci-dessous de l'article 2.2.1 du CCTP du marché signé avec VEOLIA :

« Sur toutes les installations, les abonnements et les consommations (électricité, eau, ...) nécessaires à l'exploitation des installations sont à la charge du prestataire à compter du 1^{er} jour de la prise d'effet du marché. A noter que la consommation eau potable reste faible, le fonctionnement se basant essentiellement sur l'eau industrielle disponible à la station. »

Il est convenu d'ajouter :

« Les abonnements et consommations seront payés aux différents fournisseurs par la Communauté de communes. La Communauté de communes en demandera le remboursement intégral au titulaire du marché :

- Electricité : tous les trimestres.
- Eau : à chaque facture.

Le reste sans changement.

Le présent avenant prend effet à compter du 1^{er} juin 2016.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Autorise M. le Président à signer l'avenant n°1 au marché de valorisation et traitement des boues.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20161206-N2016-186-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/12/2016

Publication : 06/12/2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

L'an deux mil SEIZE

Le 17 Novembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 9 novembre 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M DUMOURIER Rolland, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, Mme ODIN Catherine, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 35

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M LOMBARD Jean-Marc, M MARC Gérard, M CROZET Yves (remplacé par Mme ODIN Catherine).

Pouvoirs : M POINTET Pierre à Mme DUGELET Isabelle, Mme LAPALUS Sylvie à M DUBUIS Pascal, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M LOMBARD Jean-Marc à M VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : Mme Christiane LONGERE (Briennon)

N°2016/N°187

OBJET : CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE LA VOIE VERTE

M le Vice-Président en charge du tourisme explique que la commission d'ouverture des plis s'est réuni pour produire l'analyse des offres en fonction des critères de sélection établis au dossier de consultation.

Candidats	Prix en € HT
Atelier Ginkgo	50 035
Réalités	61 750
SCE	77 962.50
Oxyria	84 840
Axe Saône	90 750
Somival	98 394

Candidats	Prix /50	Références /10	Délais /15	Méthodo /15	Dvp Dura. /10	Total /100	Position
Atelier Ginkgo	50	4	10	5	8	77	3
Réalités	40.5	5	15	15	8	83.5	1
SCE	32.1	10	12	15	8	77.1	2
Oxyria	29.5	4	5	5	10	53.5	6
Axe Saône	27.5	10	10	15	8	70.5	4
Somival	25.4	7	5	10	8	55.4	5

M. le Vice-président informe le conseil communautaire que les travaux devraient pouvoir commencer fin 2017/début 2018.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Retient du bureau d'études Réalités pour un coût de 61 750 € HT.
- Décide de faire réaliser au besoin un inventaire faune/flore pour un coût de 10 900 € HT par SAGE Environnement.
- Décide de faire réaliser au besoin, un inventaire zones humides avec sondages pédologiques par Réalités environnement pour un coût de 2 900 € HT.
- Décide de faire réaliser au besoin un dossier CNPN pour un coût de 4 900 € HT.
- Dit que les dépenses sont prévues en investissement au budget principal.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du..... 12 DEC 2016
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20161212-N2016-187-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2016
Publication : 12/12/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil SEIZE Le 17 Novembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 9 novembre 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAU René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Héléne, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M DUMOURIER Rolland, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, Mme ODIN Catherine, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 36

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M LOMBARD Jean-Marc, M MARC Gérard, M CROZET Yves (remplacé par Mme ODIN Catherine).

Pouvoirs : M POINTET Pierre à Mme DUGELET Isabelle, Mme LAPALUS Sylvie à M DUBUIS Pascal, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M LOMBARD Jean-Marc à M VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : Mme Christiane LONGERE (Briennon)

N°2016/N°188

OBJET : REVENTE D'UNE PARCELLE EN BORDURE DE VOIE VERTE

M. le Président informe le Conseil Communautaire qu'un bornage a eu lieu sur St Nizier sous Charlieu afin de préciser les délimitations de parcelles entre la Communauté de Communes, la Commune de St Nizier sous Charlieu et un riverain M et Mme LAPALLUS. Une parcelle de 91 m² pourrait être cédée au riverain par la Communauté de Communes sans compromettre le projet de voie verte. Le service France Domaine a été saisi pour avis.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Vend la parcelle N°AA-103a de 91 m² à M et Mme Gérard LAPALLUS à l'euro symbolique sous réserve de l'avis de France Domaines. Il s'agit d'une régularisation suite à un bornage précis le long de l'emprise de l'ancienne voie ferrée à St Nizier.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du... **5-12-16**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20161205-N2016-188-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/12/2016

Publication : 05/12/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil SEIZE

Le 17 Novembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 9 novembre 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAÏL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUJELET Isabelle, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M DUMOURIER Rolland, M JARSAÏLLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, Mme ODIN Catherine, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 36

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M LOMBARD Jean-Marc, M MARC Gérard, M CROZET Yves (remplacé par Mme ODIN Catherine).

Pouvoirs : M POINTET Pierre à Mme DUJELET Isabelle, Mme LAPALUS Sylvie à M DUBUIS Pascal, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M LOMBARD Jean-Marc à M VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : Mme Christiane LONGERE (Briennon)

N°2016/N°189

OBJET : BILAN 2016 ET PERSPECTIVE 2017 DES ACTIONS INSCRITES DANS LA CONVENTION DRAC

M. le Vice-Président en charge de la culture rappelle les origines de la démarche : Charlieu-Belmont Communauté a répondu à l'appel à projet de la DRAC Rhône-Alpes en avril 2014 en vue de travailler à la rédaction d'une convention pluriannuelle (3 ans) pour le développement de l'éducation artistique et culturelle sur son territoire. Les objectifs recherchés étaient de rééquilibrer l'action de la communauté de communes dans le domaine de la culture et de la jeunesse tout en confortant les missions des acteurs culturels du territoire en les faisant participer à des projets qui intégreront cette convention.

La convention a été signée en décembre 2015 et est organisée autour de deux grands axes : le thème livre et lecture et le thème cinéma. La Communauté de Communes a bénéficié de 30 000 € de subvention afin de conduire de premières actions sur l'année 2016. Les éléments ci-après reviennent sur l'avancement des projets afin de justifier de la somme attribuée. Les actions 2017 seront par ailleurs précisées afin de solliciter la DRAC pour la deuxième année.

Un bilan détaillé de l'année écoulée et les actions à inscrire en 2017 sont présentées.

DEPENSES REALISEES EN 2016 ET DEPENSES PREVISIONNELLES 2017		
THEME LIVRE ET LECTURE	Réalisé 2016	Prévisionnel 2017
Projet Portrait d'après mémoire	4 080 €	3 100 €
Equipe projet	3 900 €	1 800 €
Communication	180 €	300 €
Logistique	0	1 000 €
Chemins de la lecture	6 310 €	790 €
Intervenants Chemins de la Lecture	2 410 €	790 €
Achat de documents + Communication	3 900 €	0
Résidence d'auteur	0	1 000 €
Défraiement visites écrivains	0	1 000 €

Charge de travail médiathèque	9 000 €	9 000 €
Charge de travail service enfance jeunesse	0 €	450 €
SOUS-TOTAL THEME LIVRE et LECTURE	19 390 €	14 340 €
THEME CINEMA		
Films documentaires sur la soierie	6 500 €	0
Formation animateurs et instit.	430 €	600 €
Courts métrages d'animation	3 300 €	3 500 €
Courts métrages d'animation sur tablette	3 209 €	3 400 €
Caravane ensorcelée	2 147 €	2 200 €
Charge de travail service enfance jeunesse	2 250 €	2 300 €
Sous l'écran la page	2 700 €	2 700 €
SOUS-TOTAL THEME CINEMA	20 536 €	14 700 €
TOTAL	39 926 €	29 040 €

RECETTES ACQUISES EN 2016 ET RECETTES PREVISIONNELLES 2017		
	Acquis 2016	Sollicité 2017
DRAC Auvergne Rhône-Alpes	30 000 €	20 000 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Sollicite une aide de la DRAC de 20 000 € au titre de l'année 2017.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20161202-N2016-189-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/12/2016
Publication : 02/12/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil SEIZE **Le 17 Novembre à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 9 novembre 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAÏL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M DUMOURIER Rolland, M JARSAÏLLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, Mme ODIN Catherine, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETTE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 36

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M LOMBARD Jean-Marc, M MARC Gérard, M CROZET Yves (remplacé par Mme ODIN Catherine).

Pouvoirs : M POINTET Pierre à Mme DUGELET Isabelle, Mme LAPALUS Sylvie à M DUBUIS Pascal, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M LOMBARD Jean-Marc à M VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : Mme Christiane LONGERE (Briennon)

N°2016/N°190

OBJET : DEMANDE D'OPTION SUR UN TERRAIN A CUINZIER : SACAB BOIS

M. le Vice-président en charge de l'économie informe le Conseil Communautaire que la société SACAB Bois, entreprise de négoce de bois de chauffage actuellement installée à St Hilaire, a un projet de développement de son activité qui nécessite accessibilité et surface. La société est intéressée par un terrain sur la zone de Cuinzier et souhaite poser une option sur la parcelle 1 647 pour environ 2 500 m².

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Accorde une option foncière pour 1 an (priorité d'achat) à la société SACAB Bois sur la parcelle 1647 de la zone de Cuinzier.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du... **5/12/16**
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté
de Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20161205-N2016-190-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/12/2016
Publication : 05/12/2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ**

L'an deux mil SEIZE**Le 17 Novembre à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 9 novembre 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAÏL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE
Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR
Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUJELET Isabelle, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M DUMOURIER Rolland, M
JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, Mme ODIN Catherine, M
THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M
CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 36

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M LOMBARD Jean-Marc, M MARC
Gérard, M CROZET Yves (remplacé par Mme ODIN Catherine).

Pouvoirs : M POINTET Pierre à Mme DUJELET Isabelle, Mme LAPALUS Sylvie à M DUBUIS Pascal, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER
Bruno, M LOMBARD Jean-Marc à M VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : Mme Christiane LONGERE (Briennon)

N°2016/N°191

OBJET : ADHESION ALEC42

L'adhésion à ALEC42 s'élève en 2016 à 0.0121 € par habitant soit 295.58 €

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Adhère à ALEC42 à compter de 2016 et pour les années à venir (montant pour 2016 : 0.0121 € par habitant).
- Dit que la dépense est prévue au budget principal.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....1.2.DEC. 2016
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20161212-N2016-191-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2016
Publication : 12/12/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil SEIZE

Le 17 Novembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 9 novembre 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAU René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUJELET Isabelle, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M DUMOURIER Rolland, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, Mme ODIN Catherine, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 36

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M LOMBARD Jean-Marc, M MARC Gérard, M CROZET Yves (remplacé par Mme ODIN Catherine).

Pouvoirs : M POINTET Pierre à Mme DUJELET Isabelle, Mme LAPALUS Sylvie à M DUBUIS Pascal, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M LOMBARD Jean-Marc à M VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : Mme Christiane LONGERE (Briennon)

N°2016/192

OBJET : PRESENTATION DES ADMISSIONS EN NON VALEURS ET CREANCES ETEINTES BUDGET DECHETS MENAGERS CANTON DE BEL- MONT

M. le Vice-président en charge des déchets ménagers présente la liste des admissions en non valeurs et des créances éteintes proposée par M. le Trésorier.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Valide la liste de non valeurs d'un montant de 343.50 € et de créances éteintes d'un montant de 167.38 € pour le budget annexe déchets ménagers Canton de Belmont de la Loire.
- Dit que les dépenses sont prévues au budget annexe déchets ménagers Canton de Belmont

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du 01 DEC. 2016

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20161201-N2016-192-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/12/2016
Publication : 01/12/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil SEIZE

Le 17 Novembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 9 novembre 2016

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAÏL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M DUMOURIER Rolland, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, Mme ODIN Catherine, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37 Nombre de présents : 32 Nombre de votants : 36

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M LOMBARD Jean-Marc, M MARC Gérard, M CROZET Yves (remplacé par Mme ODIN Catherine).

Pouvoirs : M POINTET Pierre à Mme DUGELET Isabelle, Mme LAPALUS Sylvie à M DUBUIS Pascal, Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M LOMBARD Jean-Marc à M VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : Mme Christiane LONGERE (Briennon)

N°2016/193

OBJET : MODIFICATION REPRESENTANT ROANNAISE DE L'EAU

Suite à la démission de M Jean-Marc RIVIERE de la commune de la Benisson Dieu, il convient d'élire le nouveau suppléant de M Jean-Luc FAVARD pour la Roannaise de l'eau pour le volet contrat de rivières Teyssonne Oudan Maltaverne.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Désigne M. Jean-Paul GROUILLER, suppléant de M Jean-Luc FAVARD pour représenter la Communauté de Communes auprès de la Roannaise de l'eau.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du 12.11.2016
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20161221-N2016-193-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2016
Publication : 21/12/2016